

LES LEÇONS DE DÉM DE L'INSTITUTION SCO

Les pédagogues l'ont compris depuis longtemps, Meirieu en tête, il n'y a pas de véritable transmission des savoirs sans innovation pédagogique digne de ce nom, car l'ennemi, c'est l'ennui : on ne peut apprendre qu'en s'amusant. Ainsi, lors d'une inspection, Marjorie*, agrégée officiant dans un lycée de la région parisienne, s'est vu reprocher d'avoir procédé à une analyse trop classique d'un poème de Baudelaire. « *Qui serait capable de raconter la vie de Baudelaire en la rendant intéressante ? Enregistrez un MP3, voilà une bonne idée d'activité !* », lui a conseillé l'inspecteur venu lui rendre visite. Puis d'ajouter : « *Ou encore, vous organisez un débat. Défendez votre lecture par groupes : un groupe travaille sur la femme, l'autre sur l'évasion. Vous faites un match pour les dynamiser en leur disant : "Allez, vous avez une demi-heure puis on confronte les idées !"* »

Interdiction du zéro... "Tout doit être valorisé"

Le plus important, en effet, dans cette nouvelle école, n'est pas de connaître un auteur, encore moins d'« *emmagasiner les savoirs scolaires* », dont il convient de se méfier, comme le précisera ensuite l'inspecteur, mais d'apprendre à se connaître davantage : « *Il faut faire en sorte que les élèves se posent la question : "Qu'est-ce que ce texte me dit ?"* », il faut « *leur demander de s'interroger sur ce que ça leur fait* ». Ou encore : « *Que vont-ils faire du texte dans leur vie ?* »

Le secret du métier, comme l'explique un inspecteur d'aca-

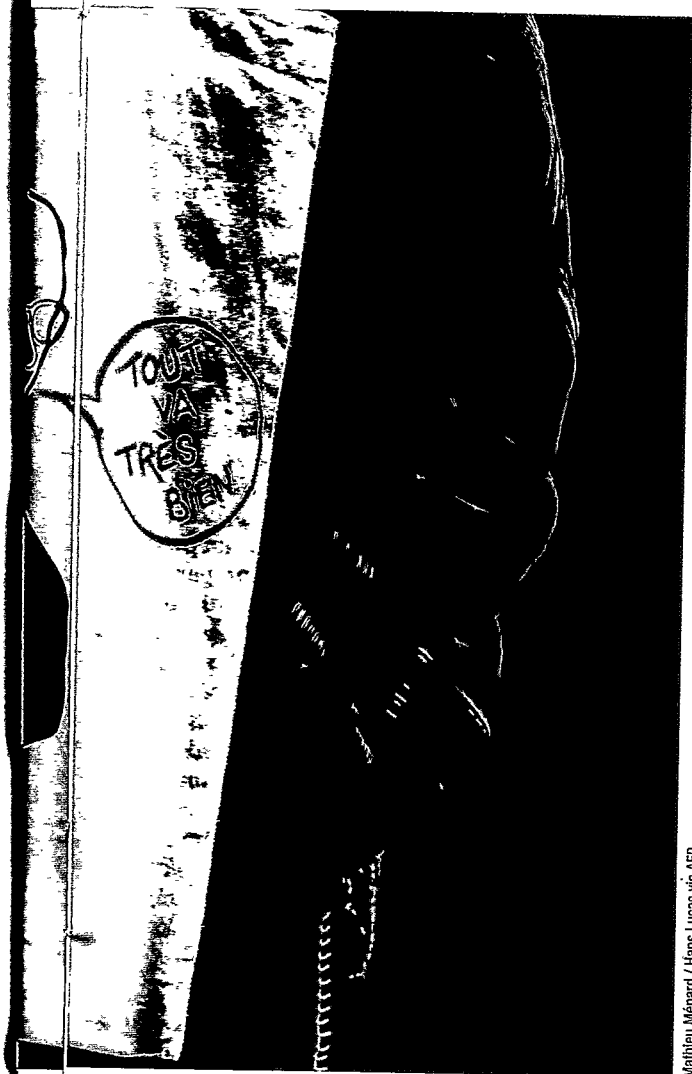


démie à Tatiana* pendant son année de stage, c'est de « *faire en sorte que les élèves accèdent au savoir par eux-mêmes* ». À Jeanne*, qui enseigne l'anglais au collège depuis dix ans, un autre inspecteur confie : « *Il faut laisser davantage de place aux apprenants afin*

qu'ils puissent encore plus interagir et s'inter-corriger. » Et éviter qu'ils inter-déconnectent. Pour ce faire, l'IPR (inspecteur pédagogique régional) en question ira jusqu'à lui dire : « *Je vous conseille de vous cacher sous votre bureau pour qu'ils ne vous voient plus, n'aient plu-*

AGOGIE LAIRE

Alors qu'ils exercent dans des conditions de plus en plus difficiles pour un pouvoir d'achat en baisse depuis des années, les professeurs doivent en outre supporter les consignes délirantes de leur hiérarchie. En effet, si le discours du ministère a changé, la folie "pédagogue" est toujours à l'œuvre. **PAR SAMUEL PIQUET**



Mathieu Ménard / Hans Lucas via AFP

ON NE DEMANDE PLUS AUX PROFESSEURS "de réfléchir mais d'appliquer les programmes pensés et réfléchis par des chercheurs" !

le réflexe de se tourner vers vous systématiquement. »

Bien évidemment, il convient également de « ne pas corriger toutes les fautes tant que c'est compréhensible ». D'ailleurs, « si l'élève a écrit quelque chose, il faut mettre les points », révèle un inspecteur

à Frédérique. Quant à l'éventualité de mettre 0 à une copie, elle est à bannir, quelles que soient les circonstances, comme l'explique un IPR à Stéphanie* : « 0/20 à une copie blanche ? Mais quelle violence, madame ! Comment voulez-vous qu'il fasse mieux la prochaine fois ? L'élève est venu, il a fait cet effort ! » Tout doit être « valorisé », le fait de se lever de son lit et de se rendre à l'école, comme le fait de plagier ses camarades : « Ce n'est pas grave s'ils copient leur DM [devoir maison] sur un camarade, l'essentiel, c'est qu'ils apprennent à

classe en observation et me donne un unique conseil : il faudrait que je déplace ma pendule qui est sur le côté pour la mettre en face des élèves ! » Avouez qu'il fallait y penser. Et quel meilleur moyen pour toutes les remettre à l'heure ?

Simple fonction d'exécutant

Bref, pour le bien-être de tous, il est essentiel que les professeurs comprennent qu'« on ne leur demande pas de réfléchir mais d'appliquer les programmes pensés et réfléchis par des chercheurs », dit un ins-

“JE VOUS CONSEILLE DE VOUS CACHER SOUS VOTRE BUREAU POUR QUE LES ÉLÈVES N'AIENT PLUS LE RÉFLEXE DE SE TOURNER VERS VOUS.” UN INSPECTEUR À UNE PROF D'ANGLAIS

bien présenter une copie », confie un inspecteur à Carine*, professeur de mathématiques.

Mais les référents pédagogiques ne sont pas seulement ceux qui distillent de précieux conseils, ils sont aussi les observateurs clairvoyants qui verront ce que le commun des mortels ne voit pas, qui trouveront la solution à des problèmes qui paraissent insolubles.

« J'ai demandé de l'aide à un conseiller pédagogique pour un élève de CE2 qui ne savait pas lire », raconte Dorine*, en attente que l'Éducation nationale reconnaisse sa responsabilité pour une rechute d'accident du travail à la suite d'une agression d'élève. Puis d'ajouter : « Il vient dans ma

inspecteur à Céline*, enseignante en région parisienne depuis treize ans, essentiellement en REP (réseau d'éducation prioritaire). On tient peut-être là l'explication de la baisse de rémunération des enseignants : ce n'est plus un métier intellectuel mais une simple fonction d'exécutant.

Si les professeurs peuvent donc compter sur leurs supérieurs hiérarchiques pour leur distiller de précieux conseils en matière d'enseignement, ils sont parfois secondés, bien que ce ne soit pas leur rôle, par les chefs d'établissement. Delphine, professeur de SVT dans un collège calme de l'Essonne, raconte que l'ancienne principale adjointe de son collège « faisait >

➤ régulièrement changer les appréciations des bulletins trimestriels de certains profs qu'elle considérait comme trop "dures", et ce, même après la tenue d'un conseil de classe où le prof concerné avait dû justifier son appréciation ».

Les con(s?)disciples de la discipline

Quant à Rebecca, enseignante en Alsace, elle relate que, pour les oraux du DNB (diplôme national du brevet) de 2019, son chef d'établissement « imposait de mettre 17 de moyenne aux élèves sinon il "harmoniserait" les notes lui-même ». En outre, « il change systématiquement les points de compétence qu'on attribue, notamment pour les élèves les plus mauvais, afin de s'assurer de bonnes statistiques au brevet », le tout « en se rengorgeant devant des parents ravis qu'on soit au-dessus de la moyenne pour les résultats au DNB [...]. Il a aussi convoqué les profs de maths pour les obliger à monter leurs moyennes en troisième... ce qu'ils ont refusé de faire, mais le message est passé. »

Malgré le départ de Najat Vallaud-Belkacem et de Florence Robine (ex-inspectrice générale de l'Éducation nationale), l'école est donc toujours dirigée par de grands pédagogues et nos élèves sont encore entre de bonnes mains, puisque la plus grande ambition de cette école est de ne surtout pas en avoir, comme l'a confirmé un IPR à Clothilde* : « Il m'a dit que je ne devais pas avoir d'ambition pour mes élèves de REP. » On pourrait croire que c'est un cas isolé, on aurait tort. Christophe*, jeune stagiaire en philosophie, s'est vu refuser sa titularisation, notamment parce que sa tutrice lui reprochait de faire lire les auteurs. Ce serait « trop difficile », « trop éloigné d'eux » et témoignerait de la part de l'enseignant d'un réel « mépris de classe ». Au stagiaire qui conteste timidement et invoque Kant, elle réplique : « Les auteurs, je m'en fiche ! [...] Kant a manqué une occasion de se taire. » Pendant son année de stage à



Thierry Caron / Divergence

“NON, LUI, CE N'EST PAS LA PEINE DE L'ÉVALUER, IL S'APPELLE STEVE... C'EST COMME LES KÉVIN, C'EST PAS LA PEINE.”

L'INSPECTRICE PÉDAGOGIQUE À UNE PROFESSEURE

l'Inspé (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation), Guillaume*, professeur de lettres, a entendu de la bouche de ses formateurs que « faire réciter des verbes, ça ne marche pas, c'est scientifique ! » ou que, si les élèves n'ont lu aucun roman ni aucune pièce de théâtre en troisième, c'est aux professeurs de s'adapter à cette mode. Le formateur ajoute : « Et, je vous l'avoue, moi-même je n'aime pas la littérature "sérieuse". » Les exemples sont légion. Nommée un mois après la rentrée dans une terminale littéraire du lycée de

“POUR LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET, mon chef d'établissement change systématiquement les points de compétence qu'on attribue, notamment pour les élèves les plus mauvais, afin de s'assurer de bonnes statistiques”, relate une enseignante.

Villaroy de Guyancourt (78) avec un programme ambitieux, Karine* s'inquiète légitimement du peu de temps qu'elle a pour préparer ses cours. Réponse de l'adjoint de direction : « Ne vous inquiétez pas, quand vous verrez le niveau des élèves, vous serez rassurée... » Parfois, il n'est même pas besoin d'évaluer le niveau des élèves, leur prénom suffit, comme le confie une inspectrice à Patricia* : « Non mais lui, c'est pas la peine [...] il s'appelle Steve... C'est comme les Kevin, c'est pas la peine. »

Un XXI^e siècle pédagogique ou pas

Certains syndicats ou parents d'élèves ont bien raison de considérer que l'école est encore un lieu où règnent régulièrement la maltraitance et le harcèlement des élèves par les professeurs. Il faut dire que les chefs d'établissement veillent et ne manquent jamais de rappeler les enfants et les adolescents à leurs devoirs d'élèves tout en dirigeant l'école d'une main de fer.

Chacun sait qu'il est plus aisé d'éviter les débordements lorsque les élèves sont peu nombreux, c'est pourquoi les chefs d'établissement ne transigent jamais avec les règles, à commencer par le respect du nombre maximum d'élèves par classe. Ainsi, lorsque Valérie, enseignante en arts appliqués en lycée professionnel, fait remarquer à l'adjointe de direction que 37 élèves, c'est trop, surtout lorsqu'il n'y a que 30 places dans la salle en question, celle-ci lui répond : « Prenez-le comme un défi ! » Parfois, c'est l'inspecteur lui-même qui rappelle l'importance d'avoir une place assise pour chaque élève dans les classes : « Ne vous plaignez pas, les poules de batterie, c'est pire... », explique-t-il à Chris, qui se plaignait d'avoir une salle trop petite par rapport à l'effectif de sa classe.

De même, il convient d'instaurer dans l'établissement des règles immuables que nul ne pourra transgresser si l'on tient à ce que règne également la discipline dans les cours. Le chef d'établissement explique par exemple avec fermeté à Monique* : « Un élève collé qui ne se présente pas doit être "reconvoqué", et, s'il ne vient pas la seconde fois, il faut laisser tomber, car sinon on le brusquerait. »

Le cours, quant à lui, doit être sacralisé et aucun écart ne saurait y être toléré, ce que le même proviseur n'a pas manqué de rappeler en réunion de prérentrée : « Mesdames et messieurs, lorsqu'un élève vous parle mal en classe, demandez-lui de répéter ses paroles. Il se rendra compte alors qu'il vous a parlé comme à un copain et de fait, il reformulera ses propos. » On se demande encore

“LORQU'UN ÉLÈVE VOUS PARLE MAL, DEMANDEZ-LUI DE RÉPÉTER. IL SE RENDRA ALORS COMPTE QU'IL VOUS A PARLÉ COMME À UN COPAIN ET REFORMULERA SES PROPOS.”

UN PROVISEUR À SES PROFESSEURS

comment il est possible qu'en 2020 certains professeurs n'aient toujours pas mis en place ce préalable indispensable à l'instauration de l'autorité en classe.

S'habituer à la réalité du métier, aux insultes

En outre, pour garantir le calme dans toutes les classes, il est primordial de ne pas appliquer bêtement les mêmes règles pour tous, comme l'a fort justement rappelé la conseillère principale d'éducation de Delphine, enseignante en SVT, au sujet de Meryl, qu'il faut « laisser venir sans matériel et dormir en classe car elle n'a pas les codes ». Puis d'ajouter : « Il vaut mieux laisser couler, n'oubliez pas que vous êtes enceinte, et la même a déjà été violente par le passé dans son ancien établissement. » À quoi bon s'acharner ? Ne perdons pas de vue que, pour certains élèves, « c'est pas la peine », ce sont les experts qui le disent.

Certes, parfois, ces consignes justes et éclairées ne suffisent pas. Élodie* s'est fait traiter de « sale pute » par un élève de sixième et Aurélie*, de son côté, confie avoir été en arrêt en décembre 2019 « après avoir pris un coup de poing en plein visage par un de ses élèves

de 5 ans (grande section) », coup qui lui occasionnera « sept jours d'ITT ». Fort heureusement, même dans ces cas extrêmes, l'Éducation nationale sait faire face. Dans le cas d'Élodie, par exemple, la principale adjointe a eu la lucidité de se poser la question essentielle : « Comme c'est la seconde fois que cette insulte est proférée contre cette prof, il faut peut-être s'interroger sur la cause de cette répétition. »

Mais ce n'est pas tout : comprendre le pourquoi des insultes est important, cependant, cela ne suffit pas à s'adapter aux nouveaux publics, comme le reconnaît Léa*, enseignante en lycée et titulaire depuis deux ans : « Après mon inspection de titularisation en 2017, l'inspectrice a commenté rapidement mon cours et mes séquences, sans vraiment s'attarder dessus. Elle m'a ensuite gratifiée d'un seul et unique conseil : je devais absolument consulter un livre qui recensait toutes les insultes entendues en ZEP/REP+, parce qu'il fallait que je m'habitue à cette réalité du métier. »

Jean-Michel Blanquer expliquait à Marianne il y a un an tout juste qu'il entreprenait la refonte de la formation des enseignants, à travers la réforme des Inspé. Le Covid a sans doute bousculé ces belles résolutions. Mais le décrochage massif des élèves les plus fragiles (3 900 élèves ont « disparu des radars » en Seine-Saint-Denis) réclamerait autre chose qu'un discours convenu d'Emmanuel Macron dans un lycée auvergnat pour promouvoir une égalité des chances qui relève de la fiction. ■ s.p.

* Les prénoms ont été changés.

LES VISIORENCONTRES DE Marianne

Racontez-nous

La rentrée sera difficile, explosive et peut-être toujours sous le signe du virus. On le dit. Mais vous lecteurs, quelles sont vos inquiétudes, vos craintes personnelles, votre vision des mois à venir ?

Prenez vos plumes, et racontez-nous : e.patv@journal-marianne.com

Et retrouvez-nous, pour en discuter,

tous les mardis à 18h30

à partir du 1^{er} septembre 2020

Lien d'inscription

https://us02web.zoom.us/join/register/WN_V48nLnpQQdK5r_hUpPMBgg